

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 07 octobre 2020

DELIBERATION

2020/49 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OSML FOOTBALL

Afin de faciliter le déplacement de ses équipes lors des différents championnats, l'OSML Football a décidé d'acquérir un minibus. Pour cette acquisition, le club devait recevoir des aides de la Fédération Française de Football, de la région et de nombreux partenaires privés.

Or, à la suite de l'épidémie de Covid-19, certains des partenaires, particulièrement touchés, ne peuvent plus soutenir l'OSML Football pour l'achat de ce minibus.

La Commune associée de Lomme a souhaité apporter tout son soutien afin de finaliser cet achat.

Le budget est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Achat du véhicule	42 168,76 €	Région Hauts-de-France	6 460,00 €
		Ville de Lomme	6 000,00 €
		Fonds Propres	12 008,76 €
		Fonds d'aide au Football Amateur	17 700,00 €
Total Dépenses	42 168,76 €	Total Recettes	42 168,76 €

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000,00 € à l'OSML Football (SIRET N°435 187 745 00011)
- ◆ **IMPUTER** cette somme sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonction 411 - opération n°1067 : soutien aux associations sportives - code service : NEN

ADOpte A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme